



Le Dr Wayne Halstrom

Des soins buccodentaires pour la vie

«Ceux qui font partie de la profession reconnaissent qu'il est urgent d'agir et que nos organismes doivent prendre la tête.»

Depuis des années, la profession adresse son message de prévention à nos jeunes patients. Les énormes efforts de la dentisterie visant à éliminer la carie, une maladie qui autrement assurerait notre gagne-pain, illustrent son caractère altruiste et démontrent que le bien-être de nos patients est notre priorité ultime. Cependant, les modèles démographiques changeants suscitent de nouveaux défis qui exigent un même regard de compassion sur les besoins de nos patients âgés.

En général, les Canadiens vivent plus longtemps et peuvent espérer jouir d'une plus grande qualité de vie durant leur retraite. Aujourd'hui, bon nombre d'ainés sont en mesure de conserver leurs dents, malgré qu'elles aient souvent fait l'objet de réparations et de restaurations.

Il est difficile d'avoir une idée précise de l'état de santé buccodentaire des personnes âgées au Canada parce que ce groupe de population n'est pas homogène. Ainsi, quand l'ADC a effectué un sondage d'opinion publique auprès de plus de 1000 personnes âgées de 55 ans et plus en janvier 2006, 82 % ont jugé que leur santé buccodentaire était de bonne à excellente. Bien qu'il s'agisse d'une nouvelle très encourageante, les besoins des répondants plus jeunes en matière de soins buccodentaires changeront très vraisemblablement avec l'âge. La personne qui vient de prendre sa retraite et qui est capable de se déplacer a des besoins dentaires très différents de ceux d'un aîné de santé fragile vivant dans un établissement.

Les personnes âgées admises dans des établissements de soins de longue durée sont fréquemment en mauvaise santé, guère mobiles et souvent incapables de se donner des soins personnels de base, y compris les soins buccodentaires. Pour compliquer la situation, des dentistes, des infirmiers ou des soignants se sentent inconfortables ou n'ont pas les aptitudes, les connaissances ou l'expérience voulues pour administrer des soins buccodentaires aux aînés de santé fragile. Qu'arrivera-t-il aux patients ayant reçu plusieurs restaurations, des implants et toutes sortes

des soins dentaires complexes quand leurs restaurations commenceront à se dégrader, leur causant de la douleur et des maux, et qu'ils n'auront pas accès à des soins prolongés de qualité?

Ceux qui font partie de la profession reconnaissent qu'il est urgent d'agir et que nos organismes doivent prendre la tête. Résoudre un tel problème multidimensionnel si complexe exigera une imagination créatrice. En 2005, l'ADC a aidé à organiser un forum d'une journée sur la santé buccodentaire des personnes âgées, réunissant des représentants de la profession pour déterminer les questions clés reliées à la prestation des soins buccodentaires aux Canadiens âgés et pour concevoir une vision commune pour l'avenir.

Les participants ont défini des activités à mener à court et à long terme pour faire de cette vision une réalité. Comme suivi à ce forum, le conseil d'administration de l'ADC a récemment créé, avec son Comité des affaires cliniques et scientifiques, un Groupe de travail national sur les personnes âgées pour diriger la priorisation et la coordination de l'application des recommandations.

Par ailleurs, il importe d'éliminer les obstacles à l'accès aux soins afin d'assurer que les Canadiens âgés recevront des soins buccodentaires appropriés. Alors que de nombreux aînés au Canada ont joui de régimes de soins dentaires, ils découvrent à leur retraite que les avantages de ces régimes sont réduits de beaucoup ou même éliminés.

Depuis quelque temps, l'ADC exerce des pressions auprès du gouvernement fédéral pour qu'il crée un nouveau type de régime d'épargne médical. Appelé fonds d'investissement pour le mieux-être personnel, ce régime permettrait à une personne de transférer, à sa retraite, ses épargnes retraite enregistrées dans un compte de retenue spécial et exempt d'impôt qui pourrait servir à acquitter ses frais médicaux, y compris les services dentaires, non couverts en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*. Bien que cette idée soit encore jeune, nous pensons qu'elle offre de grandes possibilités.

En tant que dentistes, nous avons passé nos carrières à travailler avec zèle et empressement à restaurer, à entretenir et à conserver les capacités dentaires de nos patients. Nous ne voulons pas que ces efforts ne servent à rien à cause de soins inappropriés ou non disponibles à l'âge où nos patients sont le plus vulnérables. L'ADC continuera à mobiliser la profession et à proclamer notre message collectif touchant la nécessité d'offrir aux Canadiens des soins buccodentaires pour toute la vie.

Wayne Halstrom, BA, DDS
president@cda-adc.ca